conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fluazuron / Fipronil Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Kilsheelan

. Clonmel Tipperary, IE

Téléphone 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 Irritation cutanée, Catégorie 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique, Catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le

H226: Liquide et vapeurs inflammables. H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D: Peut nuire au fœtus.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

H410: Très toxique pour les organismes aqua-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

milieu aquatique, Catégorie 1

tiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360D Peut nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes

à la suite d'expositions répétées ou d'une exposi-

tion prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utili-

sation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N-Méthyl-2-pyrrolidone Fipronil (ISO)

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 7.0 28.09.2024 564211-00021 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification	Concentration (% w/w)
	NoIndex Numéro d'enregistre- ment		
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5 203-961-6 603-096-00-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 50 - < 70
Éthanol#	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 10 - < 20
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1 606-021-00-7	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 10 - < 20
Fluazuron	86811-58-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000	>= 2,5 - < 10

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 7.0 28.09.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	
Fipronil (ISO)	120068-37-3 424-610-5 608-055-00-8	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 STOT RE 1; H372 (Système nerveux central, Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 92 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 0,36 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 354 mg/kg	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
tert-Butyl-4-méthoxyphénol	25013-16-5 246-563-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351	>= 0,1 - < 0,25

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 2; H411

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Substance volontairement divulguée

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements

et chaussures contaminées.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Des complications neurologiques peuvent apparaître de façon

retardée, en particulier un oedème cérébral.

NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés!

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Composés chlorés Composés de fluor Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction

locales et à l'environnement proche.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éloigner toute source d'ignition.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Enlever avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage

antidéflagrant.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-

celles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la challeur et des courses d'institute.

leur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Matières solides inflammables

Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Substances et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent

des gaz inflammables

Explosifs Gaz

Substances et mélanges extrèmement toxiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: 7.0 28.09.2024

8.1 Paramètres de contrôle

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• •

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base		
2-(2- Butoxyé- thoxy)éthanol	112-34-5	TWA	10 ppm 67,5 mg/m3	2006/15/EC		
	Information s	upplémentaire: Indic	atif			
		STEL	15 ppm 101,2 mg/m3	2006/15/EC		
	Information s	upplémentaire: Indic	atif			
		VLE 8 hr	10 ppm 67,5 mg/m3	BE OEL		
		VLE 15 min	15 ppm 101,2 mg/m3	BE OEL		
N-Méthyl-2- pyrrolidone	872-50-4	TWA	10 ppm 40 mg/m3	2009/161/EU		
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2009/161/EU		
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		TWA	10 ppm 40 mg/m3	2004/37/EC		
	Information s	upplémentaire: Peau	, Agents cancérigènes ou m	nutagènes		
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2004/37/EC		
	Information s	upplémentaire: Peau	, Agents cancérigènes ou m	utagènes		
		VLE 8 hr	3,6 ppm 14,4 mg/m3	BE OEL		
	queuses ou le Cette résorpt	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.				
		VLE 15 min	20 ppm 80 mg/m3	BE OEL		
	queuses ou le	es yeux, constitue ur ion peut se faire tant	sorption de l'agent, via la pe repartie importante de l'expo par contact direct que par p	sition totale.		
Éthanol	64-17-5	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m3	BE OEL		
Fluazuron	86811-58-7	TWA	60 μg/m3 (OEB 3)	Interne		
Fipronil (ISO)	120068-37-	limite d'essuyage TWA	600 μg/ 100cm2 2 μg/m3 (OEB 4)	Interne Interne		
1 1/2101111 (130 <i>)</i>	120000-31-	1 4 4 4	~ µg/1110 (OLD 4)	IIIIGIIIG		

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 7.0 28.09.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

	_			
	3			
	Information su	upplémentaire: Peau		
		limite d'essuyage	20 μg/100 cm2	Interne
2,6-Di-tert-butyl-p-	128-37-0	VLE 8 hr (vapeur	2 mg/m3	BE OEL
crésol		et aérosol)		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
N-Méthyl-2-	finale Travailleurs	tion Inhalation	la santé Long terme - effets	14,4 mg/m3
pyrrolidone	Travailleurs	IIIIaiaii0II	systémiques	14,4 mg/m3
pyrrollaorie	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	40 mg/m3
	Travamours	Imalation	locaux	40 mg/mo
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	4,8 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	3,6 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	4,5 mg/m3
	teurs		locaux	
	Consomma-	Contact avec la	Long terme - effets	2,4 mg/kg
	teurs	peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	0,85 mg/kg
Éthanol	teurs Travailleurs	Inhalation	systémiques	p.c./jour
Etnanoi		innalation	Long terme - effets systémiques	380 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	267 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	114 mg/m3
	teurs		systémiques	<u> </u>
2-(2-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	67,5 mg/m3
Butoxyéthoxy)éthanol	Travailleurs	Inhalation	systémiques	C7 F
		innalation	Long terme - effets locaux	67,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	101,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	83 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40,5 mg/m3
	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets locaux	60,7 mg/m3
	teurs	2.2	9. 2.2.2.2.2.2.2.	,
	Consomma-	Contact avec la	Long terme - effets	50 mg/kg
	teurs	peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	5 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
2,6-Di-tert-butyl-p-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	3,5 mg/m3
crésol	Troveilleren	Dormol -	systémiques	0.5.000.00/1000
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	0,5 mg/kg
			systémiques	p.c./jour

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 7.0 28.09.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,86 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
tert-Butyl-4- méthoxyphénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Eau douce	0,25 mg/l
	Eau douce - intermittent	5 mg/l
	Eau de mer	0,025 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,09 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,09 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	0,07 mg/kg poids
7		sec (p.s.)
Éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau douce - intermittent	2,75 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg poids
		sec (p.s.)
11	Sédiment marin	2,9 mg/kg poids
H		sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids
	0 1/) /5	sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	380 Aliments mg
0 /0 Dutamitth and the anal	Facilities	/ kg
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Eau douce	1,1 mg/l
 	Eau douce - intermittent	11 mg/l
H	Eau de mer	0,11 mg/l
H	Station de traitement des eaux usées	200 mg/l
11	Sédiment d'eau douce	4,4 mg/kg poids
H	Cádina ant manin	sec (p.s.)
11	Sédiment marin	0,44 mg/kg poids
H	Sol	sec (p.s.)
	301	0,32 mg/kg poids
		sec (p.s.)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 7.0 28.09.2024 564211-00021 Date de la première version publiée:

15.03.2016

	Empoisonnement secondaire	56 Aliments mg /
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,199 μg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,02 μg/l
	Eau de mer	0,02 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,04769 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	8,33 Aliments mg / kg
tert-Butyl-4-méthoxyphénol	Eau douce	0,0124 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,0156 mg/l
	Eau de mer	0,00124 mg/l
	Eau de mer - intermittent	0,00156 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,78 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,178 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,348 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte). Minimiser la manipulation ouverte.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des

poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Remarques

Prévoir deux paires de gants. Prenez note que le produit est

inflammable, ce qui peut influer sur le choix de la protection

des mains.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'évi-

ter les surfaces exposées de la peau.

Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour

retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

> disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 14387

Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-Filtre de type

niques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur jaune clair

Odeur de solvant

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Inflammabilité (liquides) Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair 32 °C

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024

Date de la première version publiée:

15.03.2016

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide et vapeurs inflammables.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation

Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 2.410 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 2.764 mg/kg

Éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 116,9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 15.800 mg/kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.150 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation :

CL50 (Rat): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Fluazuron:

Toxicité aiguë par voie orale :

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation :

CL50 (Rat): > 6.0 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Fipronil (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 92 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 (Rat): 0,36 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): 354 mg/kg

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 2.100 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

16 / 41

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau

Éthanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Résultat : Irritation de la peau

Fluazuron:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Fipronil (ISO):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 7.0 28.09.2024 564211-00021 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Éthanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Fluazuron:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritation légère des yeux

Fipronil (ISO):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Éthanol:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 7.0 28.09.2024 564211-00021 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Type de Test : Essai de gonflement de l'oreille de souris (MEST)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris Résultat : négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Fluazuron:

Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Fipronil (ISO):

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Type de Test : Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Humain Résultat : négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Type de Test : Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Résultat : négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la

moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Éthanol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in

vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 474

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Résultat: négatif

Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Hamster

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: négatif

Fluazuron:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Réparation de l'ADN

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Analyse cytogénétique

Espèce: Hamster Résultat: équivoque

Fipronil (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN

(UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

П

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la

moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce Rat Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 2 années Résultat négatif

Espèce Rat

Voie d'application Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition 2 années Résultat négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: Numéro de la FDS: 28.09.2024

564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Fluazuron:

Espèce Rat Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 2 années

OCDE ligne directrice 453 Méthode

Résultat négatif

Espèce Souris Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 2 années Résultat négatif

Fipronil (ISO):

Espèce Souris Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 78 semaines

Méthode Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.32.

Résultat négatif

Espèce Rat Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 104 semaines

Méthode Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.33.

Résultat : positif

Remarques Le mécanisme et le mode d'action ne sont pas pertinents pour

l'être humain.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce Rat Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 22 Mois Résultat négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce Rat Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 104 semaines

Résultat positif

Espèce Hamster, mâle Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 24 semaines Résultat positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effec-

tuées sur les animaux

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une

génération Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Éthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: positif

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: positif

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: 7.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

- Evaluation

base de l'expérimentation animale.

Fluazuron:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Fipronil (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une

25 / 41

génération Espèce: Rat

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: 7.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction :

Evaluation

Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur

base de tests sur les animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Fipronil (ISO):

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Système nerveux central, Reins

Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont

démontrés chez les animaux à des concentrations de 10

mg/kg de poids corporel ou moins.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été

observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg

de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Rat

NOAEL : 250 mg/kg

LOAEL : 1.000 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 90 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 408

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: 7.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Espèce Rat

Espèce NOAEL Voie d'application Durée d'exposition >= 0.094 mg/l: Inhalation (vapeur)

: 90 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 413

Espèce : Rat

NOAEL : >= 2.000 mg/kgVoie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition 90 jours

Éthanol:

Espèce Rat

: 1.730 mg/kg NOAEL : 3.200 mg/kg : Ingestion LOAEL Voie d'application Durée d'exposition 90 jours

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle NÖAEL : 169 mg/kg : 433 mg/kg LOAEL LOAEL Voie d'application Durée d'exposition : Ingestion : 90 jours

Méthode OCDE ligne directrice 408

Rat Espèce NOAEL 0,5 mg/l LOAEL 1 mg/l

Voie d'application Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition 96 jours

Méthode OCDE ligne directrice 413

Espèce Lapin NOAEL 826 mg/kg LOAEL : 1.653 mg/kg

Voie d'application Contact avec la peau

Durée d'exposition 20 jours

Fluazuron:

Espèce Rat 240 mg/kg LOAEL Voie d'application Ingestion Durée d'exposition : 13 Sem.

Organes cibles Foie, Thyroïde, Glande pituitaire

Espèce Rat NOAEL 10 mg/kg LOAEL 100 mg/kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 7.0 28.09.2024 564211-00021 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Voie d'application Contact avec la peau

Durée d'exposition 3 Sem.

Chien Espèce NOAEL 7,5 mg/kg LOAEL 110 mg/kg : Ingestion Voie d'application Durée d'exposition : 52 Sem. Organes cibles Foie

Fipronil (ISO):

Espèce : Lapin NOAEL : 5 mg/kg LOAEL Voie d'application Durée d'exposition : 10 mg/kg

: Contact avec la peau

: 21 jours

: OCDE ligne directrice 410 Méthode

Espèce : Rat. mâle NOAEL 0,059 mg/kg LOAEL 0,019 mg/kg Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 89 Sem.

Méthode Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.33.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce Rat 25 mg/kgIngestion NOAEL Voie d'application Durée d'exposition 22 mois

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce Rat NOAEL 50 mg/kg LOAEL : 250 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition 8 mois

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Contact avec la peau Symptômes: Irritation de la peau

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.300 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 : > 1.995 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Éthanol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 14.200

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 5.012 mg/l

tiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Protozoa (Protozoaire)): 5.800 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: >= 79 mg/l Durée d'exposition: 100 jr

Espèce: Oryzias latipes (médaka)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 9,6 mg/l Durée d'exposition: 9 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiaues

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 600,5

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 92,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 600 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Méthode: ISO 8192

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Fluazuron:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 9,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia sp. (Daphnie sp.)): 0,0006 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

27,9 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1.000

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

1.000

30 / 41

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

tique)

Fipronil (ISO):

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 85,2 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,14 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 68 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 40 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1.000

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

NOEC: 2,9 μg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 35 jr

Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,0077 μg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Mysidopsis bahia (Mysis effilée)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10.000

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,57 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,48 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

0,24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24

ng/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,053 mg/l Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Oryzias latipes (médaka) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,316 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

tique)

: 1

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,56 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,25

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 85 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Éthanol:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Da 7.0 28

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Biodégradabilité

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 84 % Durée d'exposition: 20 jr

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 73 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301C

Fipronil (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 47 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 4,5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 1

octanol/eau Éthanol:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: -0,35

octanol/eau

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,46

octanol/eau

Méthode: OCDE ligne directrice 107

Fluazuron:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 5,1

octanol/eau

--

Fipronil (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): 321

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 4

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

33 / 41

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: 7.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1.800

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,1

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Bioaccumulation : Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

Facteur de bioconcentration (FBC): 16 - 21

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2,82

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être

dangereux.

Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser

et causer des blessures et / ou la mort.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1170
ADR : UN 1170
RID : UN 1170
IMDG : UN 1170
IATA : UN 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ÉTHANOL EN SOLUTION
ADR : ÉTHANOL EN SOLUTION
RID : ÉTHANOL EN SOLUTION
IMDG : ETHANOL SOLUTION

(Fluazuron, Fipronil (ISO))

IATA : Ethanol solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

ADR

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3 Code de restriction en tun-(D/E)

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes

F-E, S-D **EmS Code**

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-366

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y344 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-355

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) Y344 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne-

ment

ADR

Dangereux pour l'environne: : oui

ment

Dangereux pour l'environne-

ment

IMDG

Polluant marin oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 7.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 30: N-Méthyl-2-

pyrrolidone

Numéro sur la liste 55: 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Numéro sur la liste 71: N-Méthyl-2pyrrolidone

Numéro sur la liste 72: N-Méthyl-2-

pyrrolidone

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

N-Méthyl-2-pyrrolidone

Non applicable

Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 7.0 28.09.2024 564211-00021 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Fipronil (ISO)

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES Quantité 1 Quantité 2 50.000 t

INFLAMMABLES

E1 DANGERS POUR 100 t 200 t

L'ENVIRONNEMENT

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H360D : Peut nuire au fœtus.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: 7.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Carc. : Cancérogénicité
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents cancéri-

gènes ou mutagènes au travail

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION éta-

blissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive

98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme 2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps 2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme 2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures 2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: 7.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360D	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document. Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version Date de révision: 7.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 564211-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

15.03.2016

transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR